

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 4 (1976)

DOI: 10.11588/fr.1976.0.48625

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

PIERRE HÉLIOT

NOUVELLES REMARQUES SUR LES PALAIS ÉPISCOPAUX ET  
PRINCIERS DE L'ÉPOQUE ROMANE EN FRANCE  
(Planches XXV-XXXII)

J'ai rédigé voici bientôt vingt ans, sur *Les résidences princières bâties en France du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*<sup>1</sup>, un long article dont le principal mérite est de s'appliquer à un sujet que les historiens de l'architecture médiévale ont fort négligé dans mon pays. Je n'ai nulle envie de refondre ici ce simple essai, mais je voudrais lui apporter quelques corrections et plusieurs compléments qu'une connaissance plus approfondie de l'affaire m'a suggérés. On ne m'en voudra sans doute pas d'introduire dans le débat les hôtels épiscopaux, doubles des palais urbains des ducs et des comtes, sinon des rois.

Sur les palais d'Etampes<sup>2</sup> et de Provins<sup>3</sup> je n'ai presque rien à dire de nouveau, mais le château de Caen, enfin débarrassé des bâtiments caserniers qui l'encombrent, vient de perdre beaucoup de son mystère à la faveur de fouilles méthodiques. On sait que Guillaume le Conquérant le fonda vers 1060. La résidence ducal se trouvait, non pas à l'emplacement du logis du Roi, mais à l'ouest du donjon et naturellement *intra muros*. Elle comportait, dès l'origine sans doute, une grande salle à laquelle on en ajouta une seconde, probablement dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Connue sous le nom de salle de l'Echiquier, cette dernière est encore debout. Elle passe pour avoir été primitivement divisée par un plancher entre un rez-de-chaussée et un étage, ce dont je ne suis nullement convaincu.<sup>4</sup>

Des rectifications s'imposent également à propos du château de Blois. Un acte signale un terrain sis *in castro blesense*, dans le *vetus castellum*, mais

<sup>1</sup> Dans *Le Moyen Age*, 1955, p. 27-61 et 291-317.

<sup>2</sup> Le donjon en fut bâti vers 1130-1150; cf. P. HÉLIOT et P. ROUSSEAU, *L'âge des donjons d'Etampes et de Provins*, dans: *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1967, p. 290 sqq., et P. HÉLIOT, *Sur les résidences princières bâties en France du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> s.*, dans *Le Moyen Age*, 1955, p. 46.

<sup>3</sup> Où l'on reconstruisit le donjon entre 1152 et 1181 probablement; cf. HÉLIOT/ROUSSEAU, *op. cit.* n. 2, p. 38 sqq. Sur le chapitre de St-Quiriace: chan. M. VEISSIERE, *Une communauté canoniale au Moyen Age: St-Quiriace de Provins*, dans: *Soc. d'hist. et d'archéol. de Provins: docum. et travaux*, I, 1961. Sur la chapelle: I. HACKER-SUECK, *La Ste-Chapelle de Paris et les chapelles palatines du Moyen Age en France*, dans: *Cahiers archéologiques XIII* (1962) p. 226-228.

<sup>4</sup> W. C. BRAAT, *Les fouilles du donjon du château de Caen*, dans: *Oudheidkundige mededelingen uit het Rijksmuseum van oudheden te Leiden*, nouv. série XL (1959) p. 62 sqq.; M. DE BOÛARD, *Le château de Caen*, Caen 1962, et *Id.*, *La salle dite de l'Echiquier au château de Caen*, dans: *Medieval archaeology IX* (1965) p. 64 sqq.; HÉLIOT, *op. cit.* n. 2, p. 47 sqq.

l'unique document dans lequel on ait formellement distingué le *castellum* du *castrum*, est une charte de 924 maintenant réputée fausse. Il n'y a que de fragiles hypothèses à tirer du seul texte valable. Le *vetus castellum* paraît impliquer l'existence, aux premières années du X<sup>e</sup> siècle, d'un *novum castellum* qui l'eût peut-être supplanté. Les deux *castella* n'équivalaient-ils pas à deux résidences comtales successives, l'une et l'autre fortifiées et plantées à l'intérieur du vieux *castrum* du haut Moyen Age? A moins qu'il faille identifier le *vetus castellum* avec ce *castrum*, plus vaste que le *novum castellum*. Tout cela est bien conjectural. Quant à la collégiale Saint-Sauveur, on ne la fonda pas avant le XII<sup>e</sup> siècle.<sup>5</sup>

Ajoutons à la liste le château de l'Ombrière à Bordeaux dont j'ignorais l'existence. Demeure des ducs d'Aquitaine qui le fondèrent sans doute après 1032, il se dressait en dehors des murailles de la cité gallo-romaine. Complètement transformé au cours des âges, notamment par l'addition évidente de nombreuses bâtisses, et détruit sous l'Ancien Régime, il ne nous est guère connu que par des plans du XVIII<sup>e</sup> siècle. Comment reconnaître les dispositions d'avant 1200 dans un pareil enchevêtrement? Je n'ai donc pas grand'chose à en dire. Ses remparts, se greffant sur une tour de l'enceinte antique, dessinaient sur le sol un polygone irrégulier, long de quelque 110 m., large de 60 et se fermant sur un assez gros donjon de plan rectangulaire, celui-ci flanqué de contreforts comme ses congénères du Nord-Ouest de la France: donjon résidentiel puisqu'on y passa des actes dès 1080. Il y avait pourtant un palais doté d'une chapelle, car la *capella palatii* fut mentionnée dans une charte de 1072-1077. Romane ou non, la grande salle paraît s'être originellement réduite à un unique vaisseau, long de 36 m.<sup>6</sup>

Il convient aussi d'apporter quelques retouches à mes notices sur les palais ducaux de Poitiers et de Rouen, également construits à l'intérieur de cités qu'on avait fortifiées sous le Bas Empire. Le premier, restauré après l'incendie de 1018<sup>7</sup>, s'adossait au rempart gallo-romain. Enveloppé sur le reste de son circuit par un fossé que franchissait un pont, il comprenait plusieurs bâtiments dont on a retrouvé des vestiges en fouille, outre la tour ou donjon ajoutée l'an 1104, probablement habitable, et la fameuse grande salle de 1200 environ. Une petite église Notre-Dame paraît lui avoir servi de sanctuaire jusqu'en 1083. On la remplaça par une chapelle effectivement dédiée à saint

<sup>5</sup> Dr. Fr. LESUEUR, *Le château de Blois*, Paris, 1970, p. 18-24, 41 et Id., *Les églises de Loir-et-Cher*, Paris 1969, p. 75-76; HELIOT, op. cit. n. 2, p. 55 sqq. Sur les chapelles du château: LESUEUR, *Les églises . . .*, p. 68 et 79.

<sup>6</sup> J. GARDELLES, *Les châteaux du Moyen Age dans la France du S.-O.: la Gascogne anglaise de 1216 à 1327*, Genève-Paris 1972, p. 105-107; J. GARDELLES, dans Ch. HIGOUNET, *Hist. de Bordeaux II*, Bordeaux 1963, p. 157-159.

<sup>7</sup> R. CROZET, *Textes et docum. relatifs à l'hist. des arts en Poitou*, dans: *Archives hist. du Poitou* LIII (1942) p. 16.

Vivien et placée à tort sous le vocable de saint Urbain<sup>8</sup>. M. Allen Brown est tenté d'identifier certaines figures de la tapisserie de Bayeux, tissée sans doute quelques années après la conquête de 1066, avec le palais de Rouen et proposa, non sans réserves, d'en tirer les éléments d'une description sommaire: donjon flanqué de tourelles d'angle, grande salle établie au niveau de la cour et décorée d'une rangée d'arcades à la partie supérieure de ses murs, comme au *hall* de Guillaume le Roux à Westminster<sup>9</sup>. Si vraisemblable qu'elle soit, cette ingénieuse restitution est néanmoins trop conjecturale pour ne pas susciter de méfiance.<sup>10</sup>

Il semble que d'habitude on bâtit les palais urbains *intra muros*. L'exception de Bordeaux se justifiait par le désir de commander le port et de mieux contrôler la levée des taxes sur les marchandises. On respecta cette règle pour toutes les résidences que je vais désormais passer en revue, épiscopales aussi bien que princières. Comme elles étaient dévolues aux détenteurs en titre de la puissance publique ou à des évêques qui, bien souvent, jouissaient d'immeubles ou de terrains concédés par le fisc, nous ne nous en étonnerons pas. Remarquons aussi que presque toutes ces demeures jouxtaient l'enceinte, qu'elles s'annexaient une ou plusieurs tours de celle-ci, sinon une porte percée auparavant ou après coup dans la muraille, afin de donner au bénéficiaire une réelle liberté de mouvement à l'égard de la population citadine. Ces caractères distinctifs s'appliquaient au palais du comte mérovingien d'Auxerre,<sup>11</sup> à ceux

<sup>8</sup> R. FAVREAU, Le palais de Poitiers au Moyen Age: étude hist., dans: Bull. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest, 4<sup>e</sup> série, XI (1971) p. 35 sqq.; HELIOT, op. cit. n. 2, p. 53-54.

<sup>9</sup> R. A. BROWN, dans Sir Fr. STENTON, The Bayeux tapestry, 2<sup>e</sup> éd., Londres 1965, p. 80-82; HELIOT op. cit. n. 2, p. 46-47.

<sup>10</sup> Il faut cependant reconnaître que les monuments représentés sur la tapisserie n'ont point le caractère banal et purement conventionnel, courant dans l'art des siècles XI à XIV. Ils semblent au contraire témoigner du désir de donner une figure, non pas exacte, mais schématique et suggestive d'édifices dont le dessinateur avait sans doute vu la majorité; une figure indiquant au spectateur les traits les plus topiques du modèle. Je suis d'ailleurs persuadé que certains artistes de l'époque s'ingénierent parfois à reproduire dans leur silhouette et dans une partie de leurs volumes des types usuels d'églises, voire des monuments bien déterminés. Citons, en dehors des sceaux, quelques exemples rassemblés à la hâte, mais ne prêtant guère à contestations: pour le XI<sup>e</sup> siècle la vue de l'abbaye de St-Riquier tirée du Chronicon Centulense d'Hariulf et maintes fois publiée et la cathédrale de Cologne figurée sur un évangélaire (Kunstdenkmäler der Stadt Köln I, vol. III, Düsseldorf 1938, fig. 20 et p. 394); pour le XII<sup>e</sup> siècle les chapiteaux limousins sculptés sur les portails de Moissac et de Beaulieu (M. VIDAL, J. MAURY et J. PORCHER, Quercy roman, la Pierre-qui-vire, 1959, p. 319, pl. 23 de Moissac et 13 de Beaulieu), un chapiteau de St-Nectaire en Auvergne (Congrès archéol. de France, LXXXVII, 1924, p. 280), un chapiteau de St-Sauveur à Nevers (E. VIOLLET-LE-DUC, Dictionnaire raisonné de l'archit. française, I, p. 217 sqq.) et un reliquaire de Sayn en Rhénanie (Rhin-Meuse: art et civilisation, 800-1400, Cologne-Bruxelles 1972, p. 275). On peut encore retenir pour les mêmes siècles la figuration très schématique de la cathédrale de Chartres sur une miniature (H. SWARZENSKI, Monum. of Romanesque art, Chicago 1954, p. 51 et pl. 76), la châsse de saint Hadelin à Celles-les-Dinant (ibid., p. 67 et pl. 159) et, quoique il s'agisse d'un plan, celui du prieuré cathédral de Canterbury par Eadwin (A. LENOIR, Archit. monastique, I, Paris 1852, p. 27-28 et fig. 17).

<sup>11</sup> R. LOUIS, Autessiodurum christianum: les églises d'Auxerre des origines au XI<sup>e</sup> s., Paris 1952, p. 12.

que j'ai examinés dans mon premier mémoire – Paris, Senlis, Laon, Troyes,<sup>12</sup> Poitiers et Rouen –,<sup>13</sup> à ceux dont je vais dire quelques mots et au Château Narbonnais, demeure des comtes de Toulouse dans le chef-lieu de leurs domaines.<sup>14</sup> Quelle que fût leur origine – antique ou médiévale –, les villes closes couvraient une surface assez exigüe, avant la grande extension dont beaucoup bénéficièrent à compter de la fin du XII<sup>e</sup> siècle et surtout du XIII<sup>e</sup>. La place qu'occupait le palais était donc très mesurée, d'autant qu'à cette époque où l'on ne se souciait pas de confort, les habitants de ces lieux pourtant privilégiés – maîtres et serviteurs – avaient accoutumé de s'entasser dans un petit nombre de pièces et qu'on réservait une faible partie de l'espace disponible à un personnel administratif encore embryonnaire. A elle seule la grande salle, par exemple, servait à de multiples usages: banquets, hommages féodaux, cours plénières, assemblées synodales et réceptions solennelles. Sauf les exceptions que constituaient le palais parisien de la Cité et, dans une moindre mesure, celui de Troyes, les grands de ce monde n'avaient généralement leurs aises qu'en pleine campagne ou au voisinage de simples bourgades.

Quoi qu'on en ait dit, le palais ducal de Dijon n'a pas changé d'emplacement depuis le XII<sup>e</sup> siècle, sinon le XI<sup>e</sup>. La fastueuse résidence des ducs de Bourgogne issus des Valois, le palais des Etats de la province et l'hôtel de ville lui succédèrent sur le même terrain, que délimitait vers le nord le rempart du *castrum* antique.<sup>15</sup>

C'est encore dans un angle des remparts romains que s'élevaient la résidence des comtes d'Auvergne à Clermont-Ferrand<sup>15 bis</sup> et le palais des rois de France à Orléans. Ce dernier, longtemps connu sous le nom de Châtelet, occupait vraisemblablement le site du *praetorium* romain et jouxtait la porte de ville ouverte à l'entrée du pont sur la Loire. Il hébergea successivement les souverains de nos trois dynasties, puis les ducs apanagistes avant d'échoir, comme tant d'autres, à des services publics et à des tribunaux.<sup>15 ter</sup> Son histoire est donc parallèle à celle du palais parisien de la Cité.

<sup>12</sup> Il s'agit seulement ici du premier palais des comtes héréditaires et non de celui qu'on bâtit au XII<sup>e</sup> siècle.

<sup>13</sup> Cf. HELIOT, op. cit. n. 2, p. 292–293.

<sup>14</sup> Ce palais tirait peut-être son nom de la porte de Narbonne, toute proche, et aurait hébergé les rois wisigoths dans sa jeunesse. Cf. J. DE MALAFOSSE, Le Château Narbonnais: Toulouse romaine et le palais du parlement, dans: Rev. des Pyrénées, VIII (1896) p. 353–374; R. LIMOUZIN-LAMOTHE, La commune de Toulouse et les sources de son histoire, Toulouse-Paris 1932, p. 218.

<sup>15</sup> J. RICHARD, Hist. topographique de Dijon, dans: Mém. de la Commission des antiquités . . . de la Côte-d'Or XXII (1940–1946) p. 350.

<sup>15 bis</sup> G. FOURNIER, Châteaux, villages et villes d'Auvergne au XV<sup>e</sup> s. d'après l'Armorial de Guillaume Revel, Paris-Genève 1973, p. 68, 69 et 71.

<sup>15 ter</sup> C. BRÜHL, Königspfalz und Bischofsstadt in fränkischer Zeit, dans: Rheinische Vierteljahrsblätter, XXIII (1958) p. 183; L. JARRY, Le Châtelet d'Orléans au XV<sup>e</sup> siècle, dans: Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais XII (1873) p. 387 sqq.; A. RAMÉ, Dissertation sur quelques édifices d'Orléans présumés carlovingiens, dans Bull. monumental XXVI (1860) p. 245 sqq.;

Au Mans la demeure des comtes du Maine, dénaturée et mutilée au fil du temps, comportait au moins deux corps de bâtiment se faisant suite et s'adossant à la muraille gallo-romaine: le plus petit, divisé en deux étages, a longtemps conservé une fenêtre haute, qu'une colonnette médiane recoupait en deux baies géminées sous un arc de décharge, tandis que l'autre contenait la grande salle aux trois vaisseaux couverts en charpente<sup>16</sup> (fig. 1).

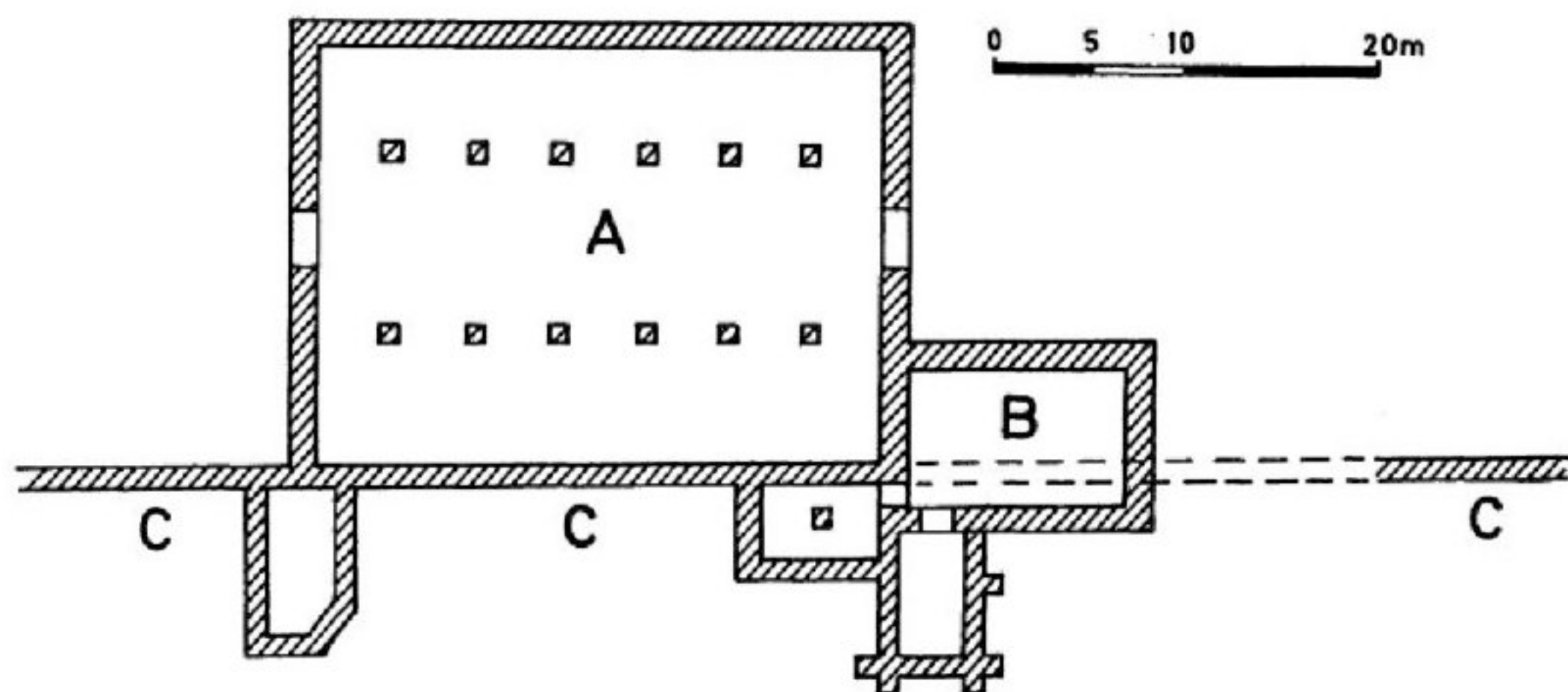


Fig. 1: Le Mans. Plan du palais comtal avec quelques additions, d'après R. TRIGER. – A: grande salle. – B: bâtiment roman. – C: remparts gallo-romains.

Les comtes de Périgord possédaient à Périgueux deux domiciles distincts: le château de la Rolphie, construit vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle sur l'amphithéâtre antique, à l'intérieur de la cité du Bas Empire, et la Salle le Comte, élevée durant le siècle suivant au plus tard, sous la protection des remparts du bourg médiéval du Puy-Saint-Front.<sup>17</sup> Plusieurs familles nobles, auxquelles on avait apparemment dévolu la défense des murailles de la Cité, firent ériger dans leurs secteurs respectifs des maisons fortes plus ou moins vastes dont l'une, connue sous le nom de château Barrière, a conservé de l'époque romane un donjon barlong, partiellement assis sur une tour de l'enceinte

C. F. VERGNAUD-ROMAGNESI, *Hist. de la ville d'Orléans*, Orléans 1830, I, plan entre les p. 22 et 23, et II, p. 295 sqq.; Fr. LE MAIRE, *Histoire et antiquitez de la ville et duché d'Orléans*, Orléans 1646, p. 379 sq.

<sup>16</sup> R. TRIGER, *L'hôtel de ville du Mans*, dans *Rev. hist. et archéol. du Maine* XLIII (1898) p. 132 sqq.; v<sup>te</sup> MENJOT D'ELBENNE, *Le palais des comtes du Maine et ses annexes à la fin du XV<sup>e</sup> s.*, dans: *La province du Maine* VI (1898) p. 101 sqq. et 151 sqq.

<sup>17</sup> M<sup>is</sup> DE FAYOLLE, *Périgueux: Vésone . . .*, dans: *Congrès archéol. de France* XC (1927) p. 26-27; A. HIGOUNET-NADAL, *La «Salle du Comte» et la «Monnaie» de Périgueux au Puy-Saint-Front*, dans: *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord* XCVI (1969), p. 177 sqq.

gallo-romaine.<sup>18</sup> On sait qu'en beaucoup de villes médiévales les demeures patriciennes s'accompagnaient souvent d'une tour propice à la résistance.

Le palais vicomtal de Carcassonne, construit avant 1151 et probablement vers 1115–1130, se singularisait à l'égard de tous ceux que je connais par ses dispositions en apparence insolites. Dans son état primitif il se composait pour le principal de deux pavillons jumeaux, adossés à l'enceinte wisigothique et reliés jadis l'un à l'autre – semble-t-il – par un escalier commun, enfin d'un corps de bâtiment distinct des précédents, contenant la cuisine au rez-de-chaussée et – j'imagine – la grande salle à l'étage: le tout retranché du reste de la Cité par des murailles. Chacun des pavillons, mesurant 9 à 12 m. de côté, se divisait en deux salles superposées et – sauf une – voûtées en berceau. L'un d'entre eux se raccordait à une tour de guet: la tour Pinte plantée en saillie sur le rempart de la Cité. Les deux salles hautes, éclairées par de petites fenêtres géminées, constituaient sans aucun doute les appartements. L'une n'était que plafonnée, mais la seconde a conservé des restes de peintures sur ses murs et sous sa voûte. Dans la cour on voit les vestiges de portiques en bois qui remontaient peut-être au XII<sup>e</sup> siècle.<sup>19</sup>

Voyons maintenant les palais épiscopaux. En 851 le comte et l'évêque d'Angers échangèrent deux terrains – *terras* –: l'un où les prédécesseurs du premier avaient résidé; l'autre déjà bâti ou non, jouxtant l'enceinte antique et où le comte souhaitait établir sa demeure.<sup>20</sup> Renouvelé au XII<sup>e</sup> siècle, le nouveau palais comtal devint la cellule initiale de l'énorme château gothique que nous voyons aujourd'hui.<sup>21</sup> Quant à l'évêché, peut-être fixé à l'emplacement qu'il occupe maintenant, on le reconstruisit dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Il est encore debout et laisse aisément deviner son ordonnance primitive, bien qu'on l'ait maintes fois agrandi et remanié dans la suite, sans préjudice d'abusives restaurations modernes. Il associait deux corps de logis dessinant sur le sol un T, dont les deux branches se seraient greffées l'une sur l'autre à angle aigu et non droit (fig. 2). Adossé au rempart,

<sup>18</sup> FAYOLLE, op. cit., p. 22. On connaît d'autres exemples de maisons fortes adossées aux remparts urbains de l'Antiquité ou du Moyen Age: exemples à Bordeaux, Dax, Bayonne (GARDELLES, Les châteaux . . ., op. cit. n. 6, p. 75, 92 et 107) et Montreuil-s/Mer en Ponthieu (R. RODIERE, Le pays de Montreuil, Amiens-Paris 1933, p. 15).

<sup>19</sup> J. POUX, La Cité de Carcassonne: hist. et description, 2<sup>e</sup> partie, Toulouse-Paris 1931, I, p. 14 et 18, II, p. 206 sqq., 220 sqq. et 231 sqq., et La Cité de Carcassonne: précis hist., archéol. et descriptif, Toulouse 1925, p. 143–144. L'enceinte du château proprement dit fut renouvelée au XIII<sup>e</sup> siècle (P. HELIOT, L'âge du château de Carcassonne, dans: Annales du Midi LXXVIII (1966) p. 7 sqq.). Certains historiens considéraient les deux pavillons comme des donjons jumeaux: opinion qu'infirment les portes anciennes qui mettaient les salles hautes et basses en communication directe avec le dehors.

<sup>20</sup> L. DE FARCY et P. PINIER, Le palais épiscopal d'Angers, Angers 1903, p. 30 sqq.

<sup>21</sup> HELIOT, op. cit. n. 2, p. 59–61; DE BOÛARD, La salle . . ., op. cit. n. 4, p. 75. Voir aussi le plan sommaire publié au début de la brochure d'H. ENGUEHARD, Le château d'Angers, Paris, 1960.

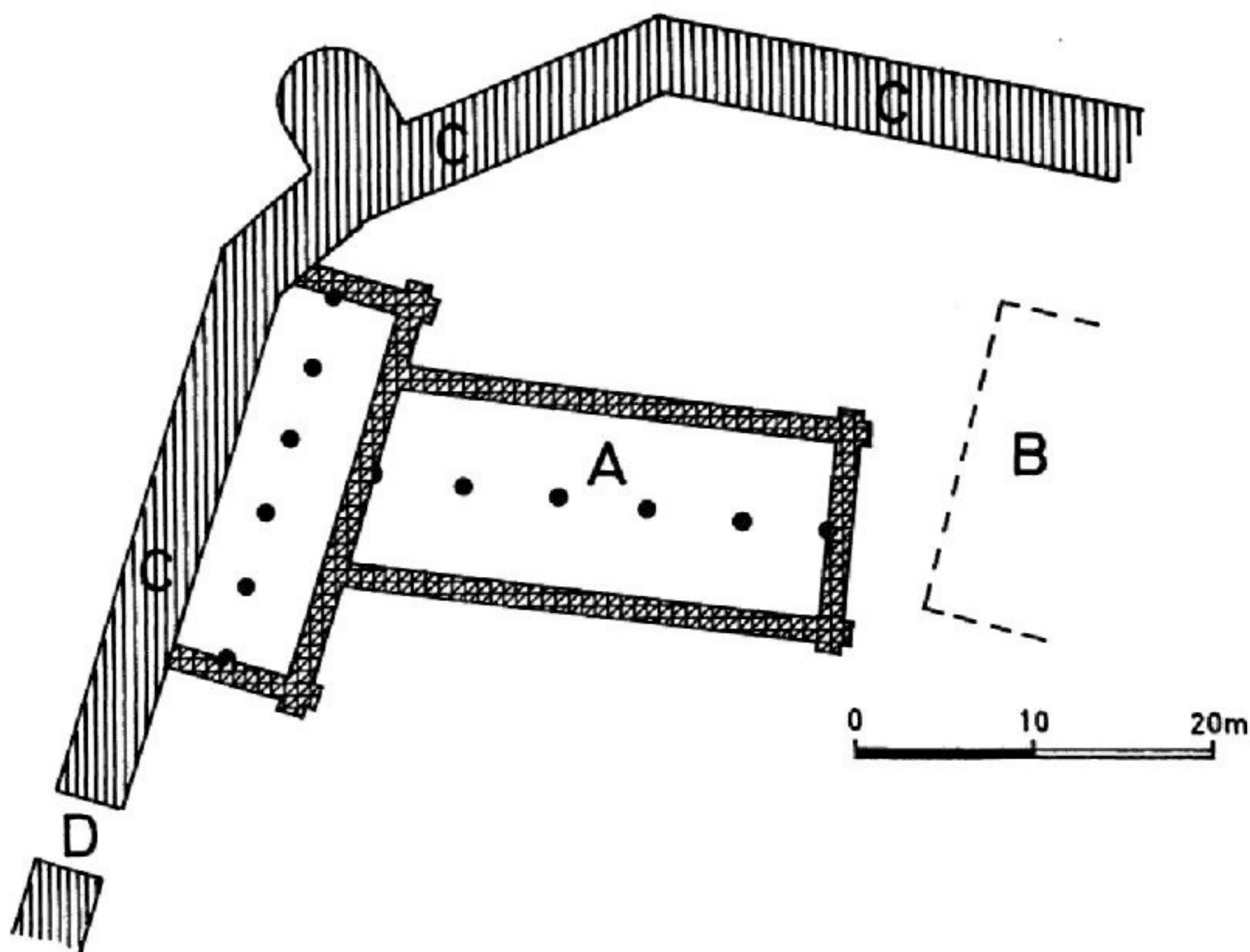


Fig. 2: Angers. Plan reconstitué de l'évêché au XII<sup>e</sup> siècle. – A: bâtiment de la grande salle. – B: cathédrale, emplacement du transept du XIII<sup>e</sup> siècle. – C: rempart gallo-romain. – D: porte de la cité.

le bâtiment nord contenait au rez-de-chaussée une longue salle, voûtée sur une épine de colonnes et dont on se demande si elle ne servit pas d'écurie à l'origine.<sup>22</sup> Dans l'autre branche, dirigée vers le transept de la cathédrale, se superposaient une salle basse, semblable à la précédente, mais tenant à l'occasion lieu de réfectoire pour le personnel domestique, et la grande salle (pl. XXV,1), mesurant 26 m. de longueur moyenne et 10 de large, couverte en charpente, éclairée par de nombreuses fenêtres aux baies jumelées sous des arcs de décharge (pl. XXV,2). Cette salle communiquait par trois arcades béantes avec celle qui, occupant en totalité l'étage du premier bâtiment, fut peut-être primitivement divisée par des cloisons en bois pour abriter les appartements du prélat.<sup>23</sup> Le plan général de l'édifice n'était sans doute pas unique en France, car nous avons de bonnes raisons de croire que l'archevêché de

<sup>22</sup> Elle répondait d'ailleurs au même type que les écuries construites dans le château comtal de Gand à la fin du XII<sup>e</sup> siècle; cf. J. DE WAELE et A. VAN WERVEKE, *Château des comtes de Flandre à Gand*, 7<sup>e</sup> éd., Gand 1923, p. 49–50 et plan. Elles ressemblent aussi aux salles basses de l'évêché de Meaux qui, moins vastes, paraissent avoir reçu une destination différente.

<sup>23</sup> Chan. URSEAU, Angers, dans: *Congrès archéol. de France LXXVII (1910) vol. I*, p. 232 sqq.; FARCY/PINIER, *op. cit.* n. 19, p. 44 sqq., 168 sqq., 302 sqq. et 306 sqq.



Reims, dénommé palais du Tau dans quelques actes du XII<sup>e</sup> siècle, s'y pliait également.<sup>24</sup>

A Auxerre l'évêque Gaudri fit achever, entre 918 et 933, la vaste salle à manger commencée dans les premières années du siècle par son prédécesseur Herfroi, y ajouta une salle à manger en charpente pour l'été et, au dessus de la première, un appartement scindé en trois pièces: chambre à coucher au midi, chapelle au milieu et garde-robe au nord.<sup>25</sup> Entre 1115 et 1136 son lointain successeur Hugue de Montaigu fit rebâtir l'édifice, gratifié cette fois d'une galerie dont les arcades, orientées au levant, s'ouvraient largement sur la campagne, par dessus les remparts.<sup>26</sup> Cette galerie d'étage existe encore. On ne saurait l'assimiler aux portiques établis au rez-de-chaussée, en bordure de cours comme dans les cloîtres capitulaires et monastiques, quoique l'une et les autres, hérités de l'Antiquité, eussent pour objet commun d'offrir une voie de circulation couverte, desservant à la fois plusieurs salles. A Auxerre elle constituait en outre un promenoir, où l'on pouvait flâner et stationner en contemplant le paysage: bref une sorte de salon d'été (pl. XXVI,3). Elle donnait la réplique à des galeries similaires de l'Europe méridionale, qui devaient faire école en plusieurs palais élevés en Allemagne au temps des Staufen: à Gelnhausen dans la Hesse et à la Wartburg en Thuringe. Y en eut-il d'autres dans le Nord de la France capétienne? Qu'étaient donc ces *lobia* signalés dans quelques textes du XII<sup>e</sup> siècle, à propos du château comtal de Bruges<sup>27</sup> et de la maison que l'évêque de Paris possédait alors en l'abbaye de Saint-Victor, dans les faubourgs de la cité royale?<sup>28</sup> Des balcons, des galeries ou des perrons? Je n'ose me prononcer et j'en reviens à Auxerre où, entre 1183 et 1206, l'évêque Hugue de Noyers, faisant restaurer et agrandir sa demeure, y ajouta un cellier voûté pour le vin, contigu au principal corps de logis, et, près de la porte, une cuisine remarquable par sa structure.<sup>29</sup> Au début du XIII<sup>e</sup> siècle

<sup>24</sup> H. JADART, Le palais archiépiscopal de Reims du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> s., dans: Travaux de l'Acad. nat. de Reims CXX (1906-1907) p. 240.

<sup>25</sup> *Gesta pontificum Autissiodorensium*, éd. abbé L.-M. DURU, dans Bibliothèque hist. de l'Yonne, I, Auxerre-Paris 1850, p. 374-375; LOUIS, op. cit. n. 11, p. 23.

<sup>26</sup> *Hugo . . . domum episcopalem de novo edificavit lapideam . . . et in illa parte ejusdem domus que respicit ad orientem, stationem quamdam construxit que vulgari lingua logie appellatur . . .* (*Gesta* cit. dans DURU, op. cit., I, p. 416, et dans V. MORTET, Recueil de textes relatifs à l'hist. de l'archit. . . en France au Moyen Age, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s., Paris 1911, p. 95. Cf. Ch. PORÉE, Auxerre, dans Congrès cit. n. 22, LXXIV, 1907, p. 195; A. ANTOINE, L'hôtel de la préfecture, ancien palais épiscopal, à Auxerre, dans: Bull. de la Soc. des sciences hist. et naturelles de l'Yonne LXII (1908) p. 348-349.

<sup>27</sup> HELIOT, op. cit. n. 2, p. 30-31.

<sup>28</sup> *Lobium aulae episcopalis*. Voir V. MORTET, Maurice de Sully, évêque de Paris, dans: Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France XVI (1889) p. 190.

<sup>29</sup> . . . *Antiquis edificiis cellam vinariam concamerationis lapideae, majori palatio contiguam, et coquinam juxta portam structure mirabilis . . . superaddens . . .* (*Gesta* cit. n. 24, p. 433-434, et dans MORTET, op. cit. n. 25, p. 97). Cf. ANTOINE, op. cit. n. 25, p. 349 sqq. Je me demande à tort ou raison si cette cuisine ne ressemblait pas à certaines cuisines monastiques du XII<sup>e</sup> siècle, passées en revue par M. M. MELOT: L'abbaye de Fontevrault, Paris 1971, p. 28-37.

la chambre épiscopale se trouvait au premier étage d'un bâtiment qui paraît avoir été attenant audit corps de logis.<sup>30</sup> La grande salle existait encore au milieu du même siècle.<sup>31</sup>

Je passe sans insister sur l'évêché d'Autun, dont les parties romanes ne semblent pas se prêter à une reconstitution globale et dont la chronologie nous échappe.<sup>32</sup> L'archevêché de Tours n'est pas moins décevant, car il me suffit d'en retenir la salle romane voûtée qui aurait servi de chapelle avant d'être convertie en salle synodale.<sup>33</sup> Par exception l'évêché d'Angoulême se trouvait au cœur de la cité, au nord de la cathédrale et à côté du cloître des chanoines. Quoique il en subsiste des vestiges romans, on le connaît surtout par les quelques mentions qu'en a rédigées l'un des auteurs de la chronique épiscopale. Nous savons par ce texte qu'entre 1101 et 1114 l'évêque Girard de Blaie le dota d'une chapelle et d'une pièce – chambre du prélat ou grande salle – décorée de peintures murales,<sup>34</sup> et qu'entre 1136 et 1148 son successeur Lambert y ajouta un puits dans la cour, une cuisine et une tour au dessus de la porte.<sup>35</sup>

Nous sommes bien mieux renseignés sur l'histoire du palais épiscopal du Mans, pourtant disparu. En 616 saint Bertrand avait légué à ses successeurs une maison bâtie à ses frais au dedans de l'enceinte, avec un oratoire dédié à saint Michel. Au X<sup>e</sup> siècle cette demeure, ou une autre vouée aux mêmes fins, était en charpente. Entre 997 et 1036 l'évêque Avesgaud la fit rebâtir en pierre. Entre 1096 et 1125 Hildebert de Lavardin la reconstruisit sur un autre emplacement, au nord-est de la cathédrale, en bordure du rempart antique, mais sans doute *extra muros*; ce qui nécessita tôt ou tard la création d'une

<sup>30</sup> . . . *In camera sua* [episcopi] *superiori* . . . ; *inferius, in palatio majori illi camere contiguo* . . . (Gesta cit. n. 24, p. 470, et dans V. MORTET et P. DESCHAMPS, Textes relatifs à l'hist. de l'archit. . . en France au Moyen Age, XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s., Paris 1929, p. 203.

<sup>31</sup> . . . *Aulam episcopalem antiquam* . . . (Gesta, p. 499, et MORTET/DESCHAMPS, op. cit., p. 206).

<sup>32</sup> Abbé J. BERTHOLLET, L'évêché d'Autun: étude hist. et descriptive, Autun 1947, p. 24, 25 et 43 sqq.

<sup>33</sup> R. CROZET, Recherches sur la cathédrale et les évêques de Tours des origines à la fin du XII<sup>e</sup> s., dans: Bull. de la Soc. archéol. de Touraine XXXIV (1965) p. 190; Ch. LELONG, Evolution de la topographie religieuse de Tours du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> s., *ibid.*, p. 181; Ch. DE GRANDMAISON, Tours archéologique: hist. et monum., Paris 1879, p. 29 et 72.

<sup>34</sup> . . . *Aulam pontificibus construxit* . . . *Aulam pontificibus et capellam et cameram pictam aedificavit* (Hist. pontificum et comitum Engolismensium, éd. J. BOUSSARD, Paris, 1957, p. 36-37; extraits dans MORTET, op. cit. n. 25, p. 316). En 1114 Girard passa un acte *in nova camera nostra*. Le mot *pictam*, qui n'existe que sur l'un des manuscrits de la chronique, me semble préférable à celui qu'a retenu l'éditeur. Le mot *aula* doit signifier ici le palais et non seulement la grande salle, mais *camera* peut désigner aussi bien ladite salle que la chambre de l'évêque.

<sup>35</sup> . . . *Aedificavit in domibus episcoporum quandam aulam in qua est puteus, et coquinam et turrem super portam* (Hist. pontif. cit., p. 39). Ici *aula* désigne assurément la cour. Voir sur l'édifice R. CROZET, Recherches sur les cathédrales et les évêques d'Angoulême et de Saintes depuis les origines jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> s., dans: Mém. de la Soc. archéol. et hist. de la Charente 1960, p. 48.

muraille protectrice, greffée sur la principale.<sup>36</sup> Entre 1145 et 1187 Guillaume de Passavant fit exécuter à cette demeure d'importants travaux, dont son premier biographe exalta la beauté et le riche décor en termes dithyrambiques. Il s'agissait apparemment de renouveler le corps de logis, désormais aménagé de la façon suivante: au rez-de-chaussée une chambre et une chapelle destinées aux religieux de passage – cisterciens notamment –, appartenant à des communautés qui ne possédaient pas de maison en ville;<sup>37</sup> au premier étage trois pièces contiguës et se faisant suite. Il y avait là la chambre épiscopale, abondamment éclairée par deux fenêtres ouvertes en vis-à-vis, une chapelle aux murs revêtus de peintures à personnages et la grande salle.<sup>38</sup> Le prélat y ajouta une grange en pierre, spacieuse et voûtée.<sup>39</sup> Il planta des arbres fruitiers dans les cours, enveloppa l'ensemble d'un mur et fit amener, par une conduite souterraine, l'eau dans une fontaine en pierre, servant de lavabo à l'entrée de la grande salle.<sup>40</sup> A sa mort il n'existait pas moins de trois chapelles à l'évêché: la chapelle basse, dite des Moines, la »chapelle peinte« à l'étage, enfin une troisième que je n'ai pas encore mentionnée, située dans les parties hautes d'une tour proche de la cathédrale.<sup>41</sup>

Arrivons en au palais épiscopal de Paris, que l'évêque Maurice de Sully agrandit et renouvela en majeure partie entre 1160 et 1196. Le corps de logis, bâti sur un tronçon du rempart de la cité antique, s'intercalait entre la cathédrale Notre-Dame, alors en cours de reconstruction, et les berges du bras méridional de la Seine, parallèlement à l'une et aux autres (pl. XXVII,4). Il se divisait en deux étages et se terminait à l'est par une chapelle double. On trouve dans les textes contemporains mention de la *nova domus*, de la *vetus aula*, de l'*inferior aula nova* et de la *nova capella*, citée dans un acte de 1170. J'en conclus que la vieille salle était l'œuvre d'un des prédécesseurs du prélat, que les salles neuves étaient au nombre de deux et placées l'une au dessus de l'autre, enfin que celle de l'étage supérieur équivalait à la grande salle. Mentionnée dans un acte passé vers 1185, une galerie unissait le palais au chœur de l'église épisco-

<sup>36</sup> Voir R. TRIGER, Les anciennes enceintes de l'évêché et du château au Mans, dans: Rev. hist. et archéol. du Maine LXXX (1924) p. 19 sqq.

<sup>37</sup> Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium, éd. G. BUSSON et A. LEDRU, dans Archives hist. du Maine, II, 1901, p. 462; extraits dans MORTET, op. cit. n. 25, p. 165.

<sup>38</sup> *Prope locum illud [id est grangia] fecit [Guillelmus] cameram quae altior dicebatur, ubi ipse jacebat . . . Camere illi capellam continuam posuerat; . . . imagines tamen ibi picte . . . Tercio loco, juxta capellam ordinaverat aulam . . .* (Actus cit., p. 465; MORTET, p. 166).

<sup>39</sup> *Fecit grangiam lapideam, lapidibus tectam et spatiosam* (Actus, loc. cit.; MORTET, loc. cit.).

<sup>40</sup> Entre 1107 et 1118 un archevêque de Lyon avait fait monter une fontaine (*alveum*) dans ses appartements. Voir Obituarium Lugdunensis Ecclesiae, éd. M.-C. GUIGUE, Lyon 1867, p. 27; MORTET, op. cit., p. 269.

<sup>41</sup> *In tribus capellis domus sue Cenomannensis una, que inferior erat et dicebatur monachorum, altera media inter cameram et aulam sita, que picta vocabatur, tertia altiore que in turri sita . . .* (Actus, p. 470). Sur l'édifice voir R. TRIGER, L'ancien évêché du Mans avant la Révolution, dans: Rev. hist. et archéol. du Maine LXVII (1910) p. 115–118.

pale. Une tour flanquait aussi la bâtisse, mais j'ignore son âge, même approximatif<sup>42</sup> (pl. XXVII,5).

L'évêché de Meaux ressemblait sans doute au précédent. Egalemeut parallèle à la cathédrale voisine, mais implanté au nord de celle-ci, apparemment relevé vers le troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle, il se composait primitivement d'un corps de logis, au flanc sud et à l'extrémité duquel se juxtaposait une chapelle à deux étages (fig. 3). Le corps principal a perdu son premier étage,

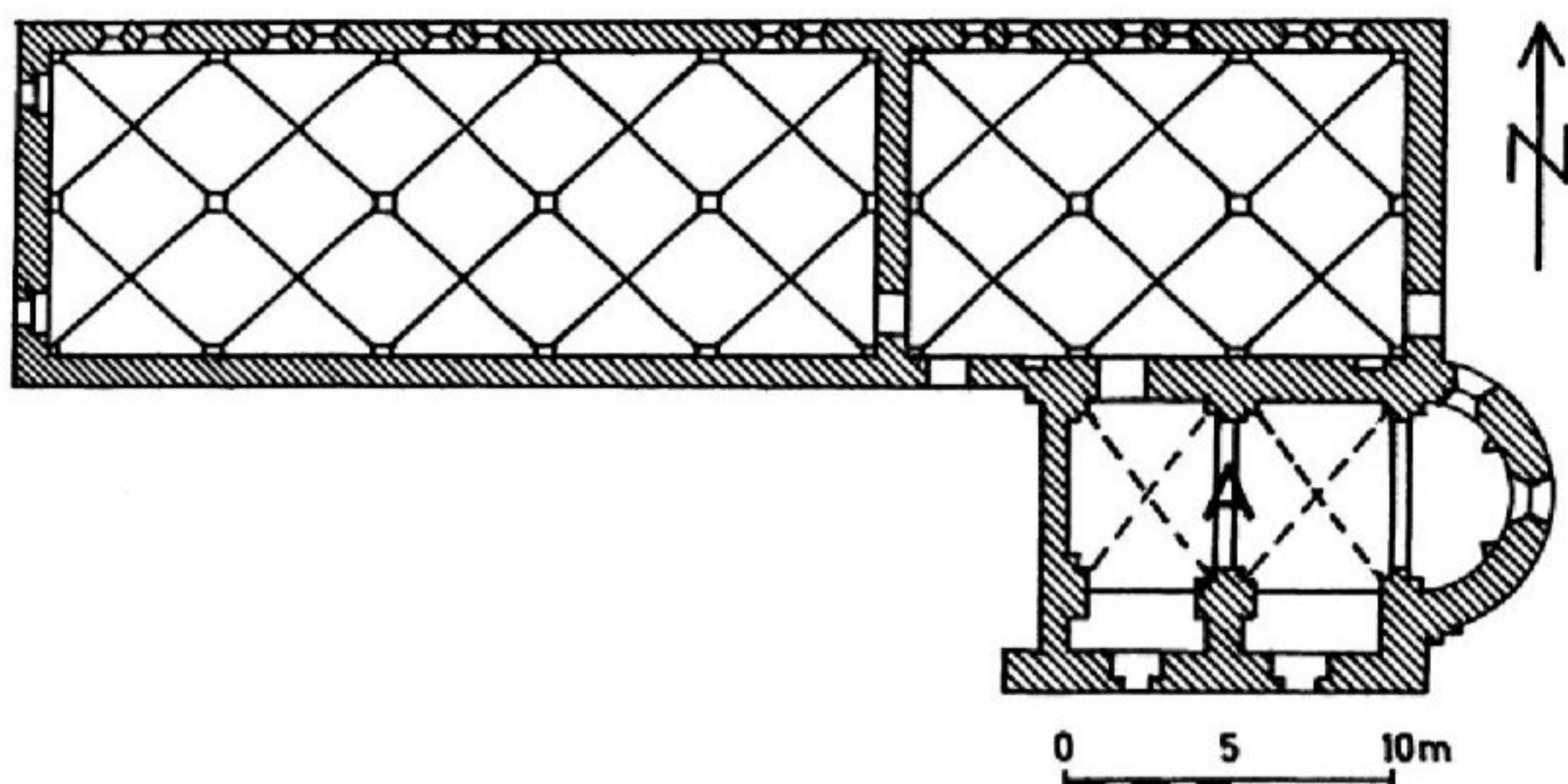


Fig. 3: Meaux. Plan du rez-de-chaussée de l'évêché au XII<sup>e</sup> siècle, d'après O. JOIN-LAMBERT. – A: chapelle.

refait postérieurement, mais conservé les deux salles basses qui, placées l'une à la suite de l'autre, occupaient le rez-de-chaussée. Ces salles voûtées, assez larges pour qu'une rangée de piliers scindât chacune en deux vaisseaux, auraient abrité les cuisines selon certains historiens. L'hypothèse, qu'aucun témoignage archéologique n'appuie, me paraît peu fondée<sup>43</sup> (pl. XXVIII,6).

Les chapelles superposées, dont la tradition remontait au haut Moyen Age, ne se limitaient pas à l'architecture palatine puisque beaucoup d'entre elles accompagnaient des églises épiscopales ou monastiques. On érigea les plus connues près des demeures des grands de ce monde: en France, sur les terres d'Empire, exceptionnellement en Angleterre et en Espagne. On réservait le

<sup>42</sup> V. MORTET, op. cit. n. 27, p. 234 sqq., et *Etude hist. et archéol. sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris du VI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> s.*, Paris 1888, p. 71 sqq.; MORTET/DESCHAMPS, op. cit. n. 29, p. 114; VIOLLET-LE-DUC, op. cit. n. 10, VII, p. 14–19; HACKER-SUECK, op. cit. n. 3, p. 229–232.

<sup>43</sup> Fr. DESHOULIERES, *La cathédrale de Meaux*, Paris 1925, p. 78 sqq. et 83 sqq.; O. JOUIN-LAMBERT, *Le palais épiscopal de Meaux*, dans: *Bull. monumental* LXV (1901) p. 594 sqq.; HACKER-SUECK, op. cit., p. 231–232.

sanctuaire supérieur au maître, à sa famille et à ses principaux officiers; la chapelle basse au personnel domestique subalterne. Dans le royaume capétien l'usage s'en introduisit peut-être dès le XI<sup>e</sup> siècle, s'il est vrai qu'il y en eut au palais royal d'Etampes.<sup>44</sup> On en connaît des spécimens du XII<sup>e</sup> siècle au palais royal de Laon,<sup>45</sup> aux palais comtaux de Bruges,<sup>46</sup> Angers<sup>47</sup> et Provins, aux évêchés de Laon encore,<sup>48</sup> Paris, Meaux, Noyon<sup>49</sup> et peut être à celui du Mans. Les gothiques ne laissèrent pas de recueillir la formule, à peu d'exemplaires toutefois.<sup>50</sup>

Achevons cette revue par le palais de Wolvesey, demeure épiscopale de Winchester, reconstruite en plusieurs étapes par l'évêque Henri de Blois, frère du roi Etienne, mécène et homme d'Etat, entre 1129 et 1171. A la mort du prélat il agglomérât une série de bâtiments enserrant une cour centrale, qui dessinait sur le sol un quadrilatère irrégulier, sous la protection d'une enceinte particulière, flanquée de tours, d'un donjon et d'un pavillon d'entrée. Divisé en deux étages, le corps de logis principal abritait au premier une grande salle, longue de 30 m. et large de 9. Il y avait certainement une chapelle, dont on n'a trouvé trace dans les ruines, et dont les fouilles n'ont pas révélé l'emplacement.<sup>51</sup>

\*

Il convient maintenant d'amender les conclusions présentées sur les palais urbains dans mon premier mémoire<sup>52</sup> toutefois sans revenir sur les galeries s'ouvrant vers le dehors,<sup>53</sup> sur les chapelles doubles, ni sur l'implantation habituelle de ces palais *intra muros* et, le plus souvent, dans le voisinage immédiat de l'enceinte de la ville. Fortifiées ou non, ces résidences étaient construites en pierre, du moins ceux de leurs bâtiments qui sont restés debout ou sur lesquels nous disposons d'informations précises.<sup>54</sup> D'ailleurs la grande

<sup>44</sup> HACKER-SUECK, p. 223-224.

<sup>45</sup> Ibid., p. 227-228.

<sup>46</sup> HELIOT, op. cit. n. 2, p. 33-34.

<sup>47</sup> Ibid., p. 61.

<sup>48</sup> HACKER-SUECK, p. 221 et 224-226.

<sup>49</sup> Ch. SEYMOUR, Notre-Dame of Noyon in the XII<sup>th</sup> cent., New York 1968, p. 63, 88, 89 et 102, fig. 19, 28 et 31.

<sup>50</sup> Voir sur toute l'affaire HACKER-SUECK, p. 217 sqq., et HELIOT, op. cit., p. 300-302.

<sup>51</sup> M. BIDDLE, Wolvesey: the »domus quasi palatium« of Henry de Blois in Winchester, dans: Château Gaillard III (colloque de Battle, 1966), p. 28 sqq.

<sup>52</sup> HELIOT, op. cit. n. 2, p. 292 ss.

<sup>53</sup> On paraît en avoir bâti une à l'évêché de Tournai entre 1192 et 1203. Voir le chan. J. WARICHER, La cathédrale de Tournai et son chapitre, Wetteren 1934, p. 211.

<sup>54</sup> Nous avons constaté que l'évêché du Mans était une bâtisse en charpente au X<sup>e</sup> siècle et qu'on le reconstruisit en pierre avant 1037. La substitution graduelle de la maçonnerie au bois dans les forteresses se fit d'ailleurs avec lenteur. Sporadique au XI<sup>e</sup> siècle, elle s'accéléra aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup>. En ce domaine les princes et les dignitaires ecclésiastiques donnèrent l'exemple, tandis que la masse des seigneurs les imitait peu à peu. Voir P. HELIOT, Les châteaux-forts en France du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> s. à la lumière de travaux récents, dans: Journ. des savants (1965) p. 496-507.

majorité des renseignements que j'ai recueillis s'applique seulement à des œuvres du XII<sup>e</sup> siècle, et c'est encore si peu de chose que je ne me sens guère enclin à en généraliser les données. Contentons-nous de tirer des indications sommaires d'une fort maigre moisson.

Les palais différaient beaucoup entre eux, selon l'étendue et la configuration du terrain d'assiette, selon la volonté des hommes et les circonstances, en vertu enfin des altérations imposées à l'ordonnance primitive par des agrandissements, des amputations et des remaniements divers. Dans certains d'entre eux les bâtiments principaux, relégués à la périphérie, encadraient une cour plus ou moins vaste, sur laquelle se dispersaient parfois quelques annexes, telles que le donjon et la chapelle: exemples au palais parisien de la Cité,<sup>55</sup> au palais royal de Laon,<sup>56</sup> au palais vicomtal de Carcassonne et à Winchester. Ailleurs, la surface disponible étant relativement exiguë, le corps de logis laissait peu de place aux dépendances et les absorbait en partie: rectangulaire en plan aux évêchés de Paris et de Meaux, il dessinait à Angers un *T* sur le sol. La chapelle s'y incorporait pour en constituer l'extrémité orientale comme à l'évêché de Paris, ou bien s'y juxtaposait en avant-corps comme à Meaux et au palais royal de Senlis.<sup>57</sup> A Auxerre – au X<sup>e</sup> siècle –, au Mans et peut-être à Angers elle s'intercalait entre la chambre épiscopale et une autre pièce. Dans le second palais de Troyes<sup>58</sup> s'encastrait la collégiale Saint-Etienne, autre fondation des comtes de Champagne qui tenait lieu de chapelle.<sup>59</sup> Les chapelles domestiques offraient donc une assez grande variété dans leur emplacement comme dans leur forme. Citons en deux autres qui se distinguent des précédentes. Celle de l'évêché de Noyon, construite vers 1183, engageait l'un de ses angles dans l'enveloppe du croisillon sud de la cathédrale. Celle de Tournai, consacrée l'an 1198, enjambait une ruelle et reliait le premier étage de la demeure de l'évêque aux tribunes de la nef de la cathédrale.<sup>60</sup> Les hauts barons du Sud-Quest adoptèrent une formule quelque peu différente, mais également simple et destinée à se perpétuer dans la région durant la période gothique: celle du corps de logis rectangulaire, attenant à une tour de défense qui faisait plus ou moins figure de donjon.<sup>61</sup> On en trouvait des exemplaires romans dans les châteaux vicomtaux de Dax<sup>62</sup> et de Pau,<sup>63</sup> sinon au château comtal de Foix.<sup>64</sup>

<sup>55</sup> HELIOT, *op. cit.* n. 2, p. 40–43.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 43–44.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 44–45.

<sup>58</sup> Celui qu'on bâtit apparemment dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

<sup>59</sup> HELIOT, *op. cit.*, p. 37–38.

<sup>60</sup> WARICHEZ, *op. cit.* n. 53, p. 211–212 et pl. 26.

<sup>61</sup> Cf. GARDELLES, *Les châteaux . . .*, *op. cit.* n. 6, p. 74–77.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 130.

<sup>63</sup> R. RITTER, *Le château de Pau: précis hist., archéol. et descriptif*, Toulouse-Paris 1929, p. 69.

<sup>64</sup> F. PASQUIER et R. ROGER, *Château de Foix: notice hist. et archéol.*, Foix 1900, p. 95–109. Il

Les appartements occupaient certes peu d'espace dans ces édifices. Nous n'en pouvons par malheur juger que d'après une poignée de descriptions, rédigées avec un souci de précision et d'objectivité vraiment exceptionnel en ce temps-là. Très peu nombreux d'ailleurs, les monuments nous fournissent en revanche des renseignements incomplets et fort incertains, puisqu'aucun ne s'est conservé intact, et que tous furent altérés ou mutilés en des proportions qu'il nous est impossible d'évaluer. Seules des fouilles conduites avec méthode dissiperaient les énigmes essentielles; encore faudrait-il que le terrain fût à peu près libre comme à Winchester, ce qui ne serait presque jamais le cas. Cependant des comparaisons avec certains palais étrangers contemporains corroborent les brèves conclusions que je vais énoncer. Il me suffit d'introduire dans le débat le palais royal de Westminster,<sup>65</sup> les palais impériaux de Wimpfen sur le Haut-Neckar, de Gelnhausen dans la Hesse, de Cheb (Eger) en Bohême<sup>66</sup> et de Kaiserswerth sur le Bas-Rhin.<sup>67</sup> Choisissons pour références trois textes particulièrement explicites. J'ai déjà fait allusion au premier, selon lequel les évêques d'Auxerre se dotèrent au début du X<sup>e</sup> siècle d'une vaste salle à manger, surmontée d'une chambre à coucher, d'une chapelle et d'une garde-robe. Au Mans le chef du diocèse se contentait pour l'essentiel, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, d'une chambre, d'une chapelle et de la grande salle. J'admettrais volontiers que les appartements des évêchés romans ne furent pas plus étendus, ni plus complexes, d'autant que cette hypothèse trouve une sorte de confirmation à Meaux, Paris et Angers, sinon à Winchester.

Les palais princiers, destinés à loger une famille entière, outre un peuple d'officiers, de gardes et de serviteurs, exigeaient logiquement des locaux d'une ampleur supérieure. Reportons-nous à ce que Lambert d'Ardres nous a dit de la demeure en charpente, que s'était fait construire au début du XII<sup>e</sup> siècle un petit baron du Calaisis en son château d'Ardres. Selon le chroniqueur qui l'a visitée cette résidence abritait: au rez-de-chaussée le cellier et les magasins à provisions; au premier étage les chambres des maîtres et de leurs plus jeunes enfants, la paneterie, l'échansonnerie et quelques pièces dont l'une servait de chauffoir – celle sans doute que l'auteur appelait plus loin salle de conversation –; au second les chambres des enfants plus âgés et des hommes de garde, enfin la chapelle; le tout desservi par des escaliers et des couloirs. La cuisine attenant à cette bâtisse surmontait le poulailler et la porcherie.<sup>68</sup>

est probable qu'à l'origine le corps de logis ne comprenait pas seulement un rez-de-chaussée, et possible qu'il fût encadré par deux tours dès l'époque romane.

<sup>65</sup> HELIOT, op. cit. n. 2, p. 51–53; H. M. COLVIN, *The hist. of the King's works I*, Londres 1963, p. 44–47 et 491–493.

<sup>66</sup> D. MENCLOVA, *České hrady I*, Prague 1972, p. 86 ss.

<sup>67</sup> L. BRUHNS, *Hohenstaufenschlösser in Deutschland und Italien*, Koenigstein 1959, p. 5 sqq.

<sup>68</sup> Lambert d'Ardres, *Hist. comitum Ghisnensium*, éd. J. HELLER dans *Monum. Germaniae hist. SS XXIV*, p. 624, et dans MORTET, op. cit. n. 25, p. 183 sqq. J. QUICHERAT a publié une excellente traduction de ce passage dans la *Rev. archéologique*, 1856, 2<sup>e</sup> partie, p. 63. Sur les corps de logis des résidences princières: HELIOT, op. cit. n. 2, p. 298–299.

Une question se pose maintenant. Ce corps de logis répondait-il à un type monumental courant alors, ou rassemblait-il en un seul bloc des éléments qu'ailleurs on dispersait en bordure ou au milieu de la cour? J'opinerai volontiers pour le second terme de l'alternative quoique la grande salle, dont Lambert ne paraît pas avoir soufflé mot, fût peut-être bâtie à l'écart.<sup>69</sup> L'aile à deux étages attenante à la grande salle du palais du Mans, contenait-elle à elle seule les appartements du comte malgré la modeste surface qu'elle couvrait?<sup>70</sup> Cette bâtisse mesurait en effet 14 m. de long sur 10 de large, alors qu'on en comptait 39 sur 16 environ à l'évêché de Paris et 43 sur 11 à celui de Meaux – chapelles exceptées, mais grandes salles comprises –, 24 sur 11 à l'aile de celui d'Angers qui contenait sans doute la demeure propre du prélat. Les deux pavillons cubiques de Carcassonne avaient chacun 9 à 12 m. de côté. Il est bien difficile, sinon impossible de déterminer l'étendue des appartements comtaux dans le second palais de Troyes qui, transformé en cour de justice, avait certainement subi d'importantes modifications avant de disparaître.<sup>71</sup> Toutefois les archives financières d'Henri II Plantagenêt relatives à Westminster portent mention de deux grandes salles, de la chambre du roi, de celle de la reine, de la garde-robe du roi, de la chapelle Saint-Jean dont l'emplacement nous est inconnu, du cloître, de la cuisine et de l'Echiquier, tandis que la chapelle Saint-Etienne, engagée dans le corps de logis, remontait sans doute à une époque antérieure. C'est bien peu, même si nous admettons que les salles de service s'inséraient sous les appartements.

Examinons maintenant quelques corps de logis d'un seul tenant, c'est-à-dire formant un bloc compact dont les murs d'enveloppe ne se décrochent nulle part. Elevé pour Frédéric Barberousse vers 1165–1170, celui de Gelnhausen mesure environ 30 m. de long et 15 de large. Deux étages s'y superposaient jadis au dessus d'un sous-sol surélevé: le premier abritant une salle et les deux chambres impériales que desservait une galerie, le second sans doute entièrement occupé par la grande salle.<sup>72</sup> Celui de la Wartbourg en Thuringe, bâti pour le landgrave vers 1180, échafaudait trois étages au dessus des caves: le premier contenant la cuisine et quelques autres pièces, le second englobant la chambre du maître et la chapelle, le dernier uniquement réservé à la grande

<sup>69</sup> A moins qu'elle se confondit avec la chambre seigneuriale ou plutôt avec le chauffoir. Dans le premier cas on aurait divisé la pièce par des cloisons ou des tentures amovibles pour la transformer le soir en chambres à coucher.

<sup>70</sup> TRIGER en a publié des plans dans son op. cit. n. 15, p. 123 et 133.

<sup>71</sup> A. ROSEROT en a publié un plan de 1769 dans son Dictionnaire hist. de la Champagne méridionale (Troyes, 1944–1948, III, p. 1600) et un dessin du début du XIX<sup>e</sup> siècle (ibid., p. 1655). Les bâtiments situés au nord de la grande salle et attenante à la collégiale St-Etienne – en avant de la nef, du bas-côté nord et des chapelles latérales – me semblent avoir fait partie du palais primitif, mais je doute qu'on puisse en dire autant de l'aile ouest de la grande salle, peut-être ajoutée bien après coup pour héberger des bureaux.

<sup>72</sup> G. BINDING, Kaiserpfalz in Gelnhausen, Berlin 1962, p. 7 (plan) et 11–14.



salle, longue de 36 m.<sup>73</sup> Je n'hésite pas à invoquer ensuite, à titre de comparaison, deux châteaux de plan quadrilatéral où les bâtiments d'habitation, adossés à l'une des courtines, se dressaient au fond de la cour et présentaient une façade rectiligne: Druyes-les-Belles-Fontaines, construit en Auxerrois pour les comtes de Nevers entre 1170 et 1200 probablement, et Yèvre-le-Châtel, érigé sur les confins de la Beauce et du Gâtinais pour Philippe Auguste dans les dernières années du XII<sup>e</sup> siècle ou vers 1200. Le corps de logis de Druyes mesurait 53 × 14 m. Compartimenté en plusieurs pièces plafonnées, le rez-de-chaussée y soutenait la grande salle, encadrée par deux pièces dont l'une servait assurément de chambre pour le maître<sup>74</sup> (pl. XXIX,7). Le corps de logis d'Yèvre était moins vaste: 25 × 11 m. approximativement. Les deux salles basses, inégales en dimensions, recoupées dans leur axe par une file d'arcades, rappelaient celles du palais de Senlis, de l'évêché d'Angers et surtout celles de Méaux quoique les voûtes y fissent défaut. On ne sait de quelle façon l'étage était divisé.<sup>75</sup>

Il ressort de tout cela que, dans les palais urbains comme dans ceux de la campagne, les appartements du prince occupaient une petite surface et ne groupaient pas plus de quelques pièces. Je sais bien que mon enquête s'est limitée à fort peu de monuments.

Réussirait-on à modifier d'une manière substantielle ces conclusions, apparemment hâtives et prématurées, en élargissant et en approfondissant les recherches? Je n'en suis pas sûr puisque les œuvres du XIII<sup>e</sup> siècle, moins rarefiées et moins mal connues, ne les démentissent pas. Après tout nous sommes condamnés à ne connaître que des bribes de notre architecture palatine à l'époque romane. Le compartimentage d'Ardres aux multiples cellules était-il plus poussé que celui des demeures en pierre? C'est possible, encore qu'on puisse admettre en celles-ci des subdivisions supplémentaires au moyen de cloisons amovibles en bois.

Il faut inscrire la grande salle parmi les éléments essentiels – le plus spectaculaire aussi – des palais médiévaux,<sup>76</sup> au point que nous devons la considérer

<sup>73</sup> G. VOSZ, *Die Wartburg, Burg 1925*, p. 11 sqq.

<sup>74</sup> Ch. POREE, *Château de Druyes*, dans: *Congrès archéol. de France LXXIV (1907)* p. 165; P. BARBIER, *Auxerre et l'Auxerrois*, Paris 1936, p. 231; H.-P. EYDOUX, *Châteaux fantastiques I*, Paris 1969, p. 126. Sur la date de l'édifice P. HELIOT, *La genèse des châteaux de plan quadrangulaire en France et en Angleterre*, dans: *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France 1965*, p. 240–242.

<sup>75</sup> J. VALLERY-RADOT, *Yèvre-le-Châtel*, dans: *Congrès cit. XCIII (1930)* p. 405 (plan), 409 et 410.

<sup>76</sup> L'auteur de la tapisserie de Bayeux a montré l'importance qu'elle avait prise dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, en la représentant schématiquement chaque fois qu'il avait à évoquer une résidence princière, comme l'a remarqué M. BROWN (*op. cit.* n. 9, p. 79). En vertu du même principe l'artiste a choisi le donjon pour idéogramme du château-fort.

comme ayant été pratiquement obligatoire.<sup>77</sup> C'était une pièce rectangulaire,<sup>78</sup> probablement toujours couverte en charpente. Parfois établie de plain-pied ou presque avec la cour,<sup>79</sup> elle surmontait le plus souvent des caves surélevées ou même un véritable rez-de-chaussée;<sup>80</sup> en ce cas on y accédait par un perron<sup>81</sup> ou, selon l'usage le plus répandu, par des escaliers intérieurs.<sup>82</sup> Ses dimensions variaient suivant les lieux et d'une façon considérable: 11 m. de long sur 7 de large à Etampes, 50 × 16 à Poitiers (pl. XXX,8), 72 × 20 à Westminster – le géant du genre malgré son âge, puisque bâti vers 1097/98 –, en moyenne 30 × 10 ou 11.<sup>83</sup> Les plus vastes – Caen, le Mans, Poitiers, Westminster – occupaient en entier un corps de bâtiment particulier. Assez nombreux outre-Manche, les *halls* à triple vaisseau que partageaient deux files de supports, semblent avoir été fort rares en France où je ne puis citer que celui du Mans.<sup>84</sup>

A l'encontre de beaucoup d'églises contemporaines, l'ordonnance externe des palais urbains témoignait d'une sobriété qui devait se perpétuer jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle dans l'architecture profane. Le décor se limitait à l'encadrement des baies, c'est-à-dire à leurs voussures moulurées, à leurs jambages et, occasionnellement, aux chapiteaux sculptés de leurs colonnettes. La multiplication des fenêtres au premier étage et leur rapprochement créait çà et là une sorte de frise un peu lourde, régnant d'une extrémité à l'autre de l'édifice

<sup>77</sup> Cf. HELIOT, op. cit. n. 2, p. 300, et op. cit. n. 51, p. 508. La grande salle à manger (*major cenaculi domus*) érigée au début du X<sup>e</sup> siècle dans l'évêché d'Auxerre était peut-être déjà l'équivalent de la grande salle.

<sup>78</sup> Sauf à l'évêché d'Angers où, en raison de l'irrégulière implantation des bâtiments, elle épousait le tracé d'un trapèze-rectangle.

<sup>79</sup> A Westminster, au Mans et à Poitiers comme à Chinon probablement et à Caen peut-être.

<sup>80</sup> Aux évêchés du Mans, d'Angers, Paris, Meaux et Winchester; aux palais laïques de Laon, Senlis, Paris (palais royal de la Cité), Etampes, Troyes, Angers et peut-être Bordeaux. Il en était de même au château comtal de Bruges et peut-être à celui de Caen.

<sup>81</sup> Ainsi sans doute du palais parisien de la Cité. Le perron du second palais de Troyes paraît avoir été beaucoup plus jeune.

<sup>82</sup> Celui du palais précité de Troyes, logé dans une tourelle.

<sup>83</sup> Voici quelques précisions. Voyons d'abord les évêchés: 26 (en moyenne) sur 10 m. à Angers, 30 × 9 à Winchester. Passons aux palais laïques: 30 × 11 au château de Caen, 30 × 12 au second palais de Troyes, 36 × 11 au *little hall* de Westminster.

<sup>84</sup> Cette division tripartite a logiquement provoqué l'élargissement de la salle (celle du palais comtal), qui mesurait 31 × 23 m. La grande salle de l'Ombrière à Bordeaux, dont les dispositions ne nous sont connues que par des plans du XVIII<sup>e</sup> siècle, pose plusieurs énigmes: celle de son âge d'abord, car nous trouvons la première mention de l'*aula domini regis* dans un acte de 1228, et celle de son plan primitif. Sous l'Ancien Régime elle mesurait au total 36 m. de long et 20 de large dans œuvre, tandis qu'une rangée de piliers barlongs la divisait en deux vaisseaux parallèles. Cf. GARDELLES, *Les châteaux . . .*, op. cit. n. 6, p. 66, 105 et fig. 26. M. Gardelles se demande si elle ne fut pas élargie après coup vers 1300 et s'appuie sur un document signalant à cette époque la *camera nova*. L'agrandissement me paraît justifié par la forme insolite des piliers, qu'on peut considérer comme les vestiges d'un mur de clôture éventré par la percée d'arcades. Mais, en vertu de la terminologie du temps, le terme de *camera* s'appliquait surtout à une pièce d'habitation. En définitive cette grande salle, peut-être romane, fut élargie à une époque inconnue.

comme à Angers et à Troyes. La galerie d'Auxerre à la riche parure produisait un effet similaire. Utilitaires assurément, les galeries posées au niveau des cours concouraient pourtant à l'embellissement de la bâtisse, ne serait-ce qu'à cause du jeu de leurs arcades. On sait que l'une reliait l'évêché de Paris à la cathédrale voisine et l'on est fort tenté de croire qu'il en existait aussi à l'archevêché de Lyon.<sup>85</sup> Des tourelles rondes, coiffées en poivrière, apportaient parfois du pittoresque et de la grâce à une composition sévère. Elles s'accrochaient au flanc de la bâtisse à Laon et à ses angles à Troyes.

Le luxe se manifestait à l'intérieur par le truchement de peintures murales et de tentures amovibles. Ne se limitant pas à la chapelle comme aux palais épiscopaux du Mans et de Lyon,<sup>86</sup> la peinture s'étendait à la chambre même de l'évêque, si nous en croyons les reproches que formulait Hugue de Fouilloy,<sup>87</sup> ce dont l'évêché d'Angoulême fournissait probablement un exemple. Nous ne savons sur quels murs s'appliquaient les peintures dont on orna l'archevêché de Reims vers 925,<sup>88</sup> mais celles du palais vicomtal de Carcassonne revêtaient les parois de locaux d'habitation. Les moulures et les sculptures des portes et des fenêtres reflétaient aussi, au dedans comme au dehors, une volonté de magnificence au bénéfice des appartements et des salles de réception: volonté sensible à Angers et portée à son paroxysme sur l'évêché de Durham.<sup>89</sup>

Le thème ornemental d'Angers fut sans doute assez répandu au XII<sup>e</sup> siècle sur le territoire de la France médiévale et dans les régions limitrophes, car on le retrouve dans le Midi. Il s'agit du corps de logis chichement éclairé au rez-de-chaussée, mais généreusement ajouré à l'étage supérieur au moyen d'un registre de fenêtres plus ou moins étroitement juxtaposées, chacune associant deux petites baies jumelées sous un arc de décharge. Citons en deux autres exemplaires du XII<sup>e</sup> siècle: le corps de logis bâti par les Adhémar en leur château de Montélimar sur le Rhône, peut-être après que Richard Cœur de Lion eut ruiné les fortifications l'an 1190<sup>90</sup> (pl. XXXI,9), et celui des bâtiments du

<sup>85</sup> Hugo archiepiscopus *cameras episcopales cum . . . atris aedificavit* (Obituarium cit. n. 39, p. 129, et MORTET, op. cit. n. 25, p. 268).

<sup>86</sup> A l'archevêché de Lyon la chapelle était décorée de peintures, de sculptures et d'un pavement, peut-être fait de mosaïques suivant un usage alors assez répandu dans la région (Obituarium cit., p. 27 et 129, et MORTET, op. cit., p. 268-269).

<sup>87</sup> MORTET/DESCHAMPS, op. cit. n. 29, p. 92.

<sup>88</sup> JADART, op. cit. n. 23, p. 241.

<sup>89</sup> Cf. G. WEBB, *Architecture in Britain: the Middle Ages*, Harmondsworth 1956, p. 68.

<sup>90</sup> Fr. DESHOULIERES, Montélimar, dans: *Congrès archéol. de France LXXXVI* (1923) p. 258; A. DE CAUMONT, *Abécédaire ou rudiment d'archéol. : archit. civile et militaire*, 3<sup>e</sup> éd., Caen 1869, p. 444-446, et *Rapport verbal . . . sur plusieurs excursions . . .*, dans: *Bull. monumental XXV* (1859) p. 212-215; A. LACROIX, *L'arrondissement de Montélimar*, Valence 1868-1893, V, p. 247, et VI, p. 257-258. Cet édifice qu'on a eu tort de qualifier de donjon, offre tous les caractères d'un corps de logis; ce que suffit à démontrer le nombre insolite de ses fenêtres orientées vers l'ouest, c'est-à-dire vers la ville et la vallée du fleuve. C'était primitivement une bâtisse en

prieuré de Burlats en Albigeois qu'on appelle souvent le pavillon d'Adélaïde.<sup>91</sup> Le haut pavillon dit de l'Auditoire dans le château de Castelnau-de-Bretenoux, sis aux confins du Quercy et du Limousin, obéissait au même principe; toutefois les baies quadruples de ses fenêtres et leurs fines colonnettes séparatives, certainement postérieures au siège de 1159, se rattachent surtout à un type de fenêtres propre à l'Europe méridionale depuis la fin de l'époque romane<sup>92</sup> (pl. XXXII,10).

Certains palais urbains comportaient des tours, voire de véritables donjons,<sup>93</sup> ces derniers investis d'une mission essentiellement, sinon purement défensive et non résidentielle.<sup>94</sup> La tour attenait à l'occasion au corps de logis: tel était le cas aux châteaux comtaux de Bruges et de Douai, vicomtaux de Dax et de Pau, à l'évêché de Paris, peut-être dès le XII<sup>e</sup> siècle, et probablement à celui de Cavaillon dans le Comtat.<sup>95</sup> Était-ce un héritage carolingien, puisqu'une tour contenant un escalier s'annexait déjà au bâtiment de la grande salle dans le palais de Charlemagne à Aix?<sup>96</sup> Mais n'était-ce pas souvent une tour de défense comme les donjons étroits qui accompagnaient les maisons patriciennes de beaucoup de villes médiévales,<sup>97</sup> et sans doute comme la tour qui enjambait la porte de l'évêché d'Angoulême? Que dire en revanche des tours des palais épiscopaux de Lyon<sup>98</sup> et de Bazas?<sup>99</sup> Pourtant le donjon n'était nullement obligatoire, même dans les châteaux princiers bâtis hors des

---

rectangle allongé. On lui ajouta peu après sa construction un pavillon en avant-corps au nord-ouest, exécuté dans le même style, puis, mais à l'époque gothique, on le doubla en largeur vers l'est. Les ouvertures du rez-de-chaussée furent toutes percées ou agrandies après coup.

<sup>91</sup> V. ALLEGRE, *L'art roman dans la région albigeoise*, Albi 1943, p. 93 sqq.

<sup>92</sup> J. BANCHEREAU, *Castelnau de Bretenoux*, dans *Congrès cit.*, LXXXIV (1921) p. 399-400. Sauf celui qui la sépare de la chapelle, les murs de cette bâtisse sont épais, plus qu'à Montélimar, mais moins qu'au donjon voisin, ajouté au XIII<sup>e</sup> siècle et dont le caractère défensif est bien plus accentué. Couvrant en outre une surface en rectangle allongé comme son homologue de Montélimar, l'Auditoire ressemble davantage à un corps de logis qu'aux donjons méridionaux, habituellement moins volumineux et plus élancés. Au reste, ici encore, le nombre et les dimensions des fenêtres plaident vigoureusement en faveur de mon hypothèse.

<sup>93</sup> HELIOT, *op. cit.* n. 2, p. 295-296.

<sup>94</sup> Il semble cependant que la tour ou donjon de Poitiers ait hébergé la maîtresse en titre du duc d'Aquitaine au début du XII<sup>e</sup> siècle.

<sup>95</sup> Si j'interprète judicieusement un contrat passé l'an 1202 *in solarium ipsius episcopi, juxta turrim*: acte publié par E. LEFEVRE-PONTALIS dans le *Congrès archéol. de France LXXVI* (1909) vol. II, p. 298. La nature de cette tour nous échappe car nous ne savons s'il s'agissait d'une simple tour ou d'un véritable donjon, selon la formule que les gothiques devaient adopter au château vicomtal d'Orthez en Béarn.

<sup>96</sup> L. HUGOT, *Die Pfalz Karls des Großen in Aachen*, dans: *Karl der Große: Lebenswerk und Nachleben*, III, Düsseldorf 1965, p. 551 sqq.

<sup>97</sup> Exemples à Gand, Tours, Amboise, Toulouse, Avignon, Ratisbonne, Bologne et San Gimignano.

<sup>98</sup> *Hugo archiepiscopus cameras episcopales cum parte turrium . . . aedificavit* (Obituarium cit. n. 39, p. 129, et MORTET, *op. cit.* n. 25, p. 268). La tour cylindrique de l'archevêché de Reims remontait peut-être au XII<sup>e</sup> siècle (JADART, *op. cit.* n. 23, p. 242).

<sup>99</sup> GARDELLES, *Les châteaux . . .*, *op. cit.* n. 6, p. 93-94.

villes,<sup>100</sup> quoique il paraisse avoir été commun dans les châteaux seigneuriaux.

Nous savons vraiment trop peu de choses sur les palais urbains, tant laïques qu'ecclésiastiques, pour oser esquisser, fût-ce en quelques lignes, leur évolution au cours des siècles XI et XII. Presque tous ont péri. Les textes susceptibles de suppléer en quelque mesure à l'hécatombe, sont très rares et quasi toujours d'un laconisme exaspérant. Aussi me gardé-je de tirer des conclusions des simples notes que j'ai eu l'honneur de vous présenter.<sup>101</sup> Je suppose néanmoins qu'à part la substitution de la pierre au bois dans les murs, les palais citadins de la fin de l'époque romane différaient peu, pour l'essentiel, de ceux du X<sup>e</sup> siècle. Ils continuaient d'occuper une surface relativement étroite et de grouper leurs bâtiments sans souci de symétrie, ni même de l'équilibre des masses. Les changements apportés avec le temps aux thèmes initiaux s'exprimaient surtout dans les procédés de construction et dans la parure, qui reflétaient plus ou moins fidèlement les transformations imposées à l'architecture contemporaine: c'est-à-dire dans les voûtes modernisées çà et là par l'addition de l'ogive et surtout dans le décor plastique. Mais je me borne à confirmer dans une très faible mesure des hypothèses que le moindre historien médiéviste aurait énoncées sans hésiter.

<sup>100</sup> P. HELIOT, op. cit. n. 2, p. 295-296, et Id., L'évolution du donjon dans le N.-O. de la France et en Angleterre au XII<sup>e</sup> s., dans le Bull. archéol. du Comité des travaux hist., nouv. série, V (1969) p. 192-194. Le château de Montélimar n'a jamais eu de donjon et celui de Castelnau-de-Bretenoux n'a reçu le sien qu'au XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>101</sup> Somme toute nous n'en savons pas beaucoup plus que sur les palais royaux urbains des dynasties mérovingienne et carolingienne, dont un grand nombre s'annexait toutefois à des monastères bâtis *extra muros*; l'exemple le plus connu nous en est fourni par St-Médard de Soissons. Voir à leur sujet l'étude fondamentale de M. C. BRÜHL, Königspfalz und Bischofsstadt, op. cit. (n. 15<sup>ter</sup>), p. 161-274. On ne sait si le palais carolingien de Laon se trouvait dans la ville close ou sur le terrain de l'abbaye de St-Jean (ibid., p. 175 sqq.).